

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 28 février 2011, à 17H10 à la Base de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Madame la conseillère	Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	Grégoire Dubé et François Garon

Était absents :

Denis Racine, maire
Hélène D. Michaud, conseillère

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et Mme Johanne Tremblay-Côté, maire suppléant, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture
 - 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3 - Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
 4. **Résolutions**
 - 4.1 Mandat à la firme GENIVAR pour la poursuite du dossier de collecte et traitement des eaux usées
 - 5 - Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
 - 6 - Clôture de la séance
 - 7 - Levée de la séance
-

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Johanne Tremblay-Côté, maire suppléant, fait la lecture de l'ordre du jour.

11-02-035

II EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. RÉSOLUTIONS

- 4.1 Mandat à la firme GENIVAR pour la poursuite du dossier de collecte et traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE des analyses et des études sont requis pour la poursuite du dossier de collecte et traitement des eaux usées concernant une demande d'aide financière dans le nouveau volet « eau » du programme des Fonds Verts de la Fédération Canadienne des Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la firme « GENIVAR » a réalisé en 2006 une étude pour la réalisation d'un système de réseau d'égout collecteur;

CONSIDÉRANT QUE la firme « GENIVAR » a réalisé en 2007 une étude révisée pour la réalisation d'un système de réseau d'égout collecteur en présentant un réseau d'égout gravitaire conventionnel;

CONSIDÉRANT QUE la firme « GENIVAR » a réalisé en 2009 et en 2010, trois projets modifiés de l'étude initiale pour la réalisation d'un système de réseau d'égout collecteur dont un avec système de traitement sectoriel;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces données seront utiles pour la poursuite du dossier de collecte et traitement des eaux usées de la municipalité de lac Sergent et qu'il y a des économies appréciables à utiliser ces données;

CONSIDÉRANT les règles applicables en matière de contrat professionnel et plus spécifiquement en vertu de l'article 573.3.0.2. de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19) concernant l'antériorité pour des travaux de même nature réalisés;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-02-036

QUE la Ville de Lac Sergent mandate la firme « GENIVAR » à nous accompagner et à définir les besoins de la municipalité en fonction du programme de la FCM;

QUE les honoraires professionnels soient facturés sur une base horaire jusqu'à concurrence de 17 500\$, taxes applicables en sus.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Johanne Tremblay-Côté, maire suppléant, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-02-037

QUE la séance soit levée à 17h15.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Johanne Tremblay-Côté
Maire suppléant

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière